

Technicien-ne Réseaux IP

Formation de 2848 heures (22 mois)
dont 560 heures en entreprise (16 semaines)
Homologuée Niveau 4

LE MÉTIER

Le/la **technicien-ne réseaux IP** intervient sur l'architecture du réseau local pour l'étendre, le modifier ou diagnostiquer un dysfonctionnement. Il/elle installe et maintient des solutions VDI telles que la téléphonie sur IP (Voix), les serveurs de fichiers et imprimantes déployées sur le réseau local (Données) ou des installations simples de vidéo-surveillance (Images) ou autre solution domotique. Il/elle connecte sur le réseau des postes de travail, des imprimantes, des téléphones, des caméras et tout autre équipement numérique et effectue auprès de l'utilisateur la recette de cette installation. Lorsque c'est nécessaire, il/elle étend le réseau physique en ajoutant une nouvelle prise cuivre ou optique afin de pouvoir connecter un nouvel équipement et utilise des outils de tests pour vérifier que l'extension du réseau est fonctionnelle.

Il/elle intervient sur la configuration des équipements actifs du réseau pour paramétrer de nouvelles connexions ou ajouter des ports dans un VLAN. Lorsque la topologie des lieux le nécessite, il/elle étend le réseau physique avec un réseau sans fil. Dans le cas d'une petite entreprise, il met en place les équipements actifs (switch et routeurs) pour assurer la connectivité de tous les équipements qu'il déploie. En cas de problème de connectivité sur le réseau, il/elle applique une démarche structurée de diagnostic et résout l'incident.

Le/la technicien-ne réseaux IP contribue à l'installation et à la maintenance des solutions IP complètes. Il/elle peut s'agir d'un petit réseau local d'entreprise avec des ressources partagées (Données) ou d'un système de téléphonie sur IP (Voix) ou encore d'un système de vidéo-surveillance (Images).

Les technologies ayant convergé, le/la technicien-ne peut intervenir sur tout type de solutions IP. Le/la technicien-ne installe les serveurs de fichiers nécessaires à la solution.

En relation avec le service informatique, il/elle intervient sur le contrôleur de domaine ActiveDirectory pour ajouter un utilisateur ou modifier les droits d'accès aux ressources.

Lorsqu'il /elle intervient sur une installation de vidéo-surveillance ou de domotique, le/la technicien-ne ajoute un équipement et gère son intégration et sa configuration. À la demande de son responsable, à partir d'un cahier des charges, il/elle déploie une solution de téléphonie d'entreprise en installant le serveur de communications (IPBX) et les téléphones. En cas de problème de connectivité sur la solution déployée, il/elle applique une démarche structurée de diagnostic et résout l'incident. Le/la technicien-ne réseaux IP est en contact avec le responsable technique de son entreprise, l'utilisateur à l'origine de la demande, les experts techniques et les fournisseurs des produits et services. Le/la technicien-ne réseaux IP travaille dans une entreprise de services du numérique (ESN), chez un opérateur télécom ou un de ses sous-traitants ou au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) d'une entreprise, d'une administration ou d'une collectivité territoriale. Il/elle travaille en équipe sous la responsabilité du responsable technique ou du directeur des systèmes d'information de son entreprise.

Dans le cas où il s'agit d'une ESN, ou d'un opérateur télécom, cette activité nécessite des déplacements chez les clients.

Les codes ROME de rattachement sont les I1307 (Installation et maintenance télécoms et courants faibles) et I1401 (Maintenance informatique et bureautique).

LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Il/Elle peut exercer son activité dans les entreprises qui utilisent ces applications (grands comptes), ou qui les conçoivent, les commercialisent ou les maintiennent (SSIIT, sociétés de maintenance, installateurs privés, opérateurs Télécoms...).

Selon les situations, il/elle exerce son activité, en déplacement chez les clients ou en poste fixe, en intervenant sur site ou à distance, au téléphone ou au travers des réseaux informatiques.

Cette grande diversité de débouchés permet l'exercice de la profession sans contre-indication particulière.

LA FORMATION

La durée de la formation est de 22 mois - soit 2 848 heures - dont 2 Périodes en Entreprise de 8 semaines.

Elle est dispensée par des formateurs-trices certifié-e-s justifiant d'une expérience professionnelle (5 ans minimum). Toutes et tous sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau supérieur à celui enseigné.

Une entrée est prévue tous les 8 mois. Le groupe en formation est composé de 14 personnes (hommes et femmes) rémunérées par l'ASP sur la base de l'ancien salaire. Pour accéder à cette formation, aucun diplôme préalable n'est exigé. Ce sont les services psychotechniques et la MDPH qui évaluent les aptitudes.

Le titre professionnel de Technicien-ne Réseaux IP est délivré par le Ministère en charge de l'Emploi, il est inscrit au répertoire national de la certification professionnelle au niveau 4.

Il est obtenu par la validation des compétences professionnelles évaluées par une épreuve finale. Les évaluations sont construites autour de situations professionnelles reconstituées. Les compétences des candidat(e)s sont validées par un jury composé de professionnels du secteur d'activité.

Module Préparatoire intégré

- Remise à niveau : anglais, français, électricité, arithmétique.
- Acquisition de savoir-faire utilisateur en bureautique et téléphonie.
- Acquisition de repères professionnels, travail sur le projet professionnel.
- Acquisition de méthodes de travail, réactivation des capacités d'apprentissage

2 modules structurent la formation :

Module 1 : Intervenir sur un réseau IP

- Connecter un équipement numérique au réseau IP
- Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale
- Installer et configurer les équipements réseau
- Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé

Module 2 : Installer et maintenir des solutions VDI (Voix Données Images)

- Mettre en place un serveur de données
- Intervenir dans un domaine ActiveDirectory
- Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo
- Installer et maintenir un système de téléphonie IP

Compétences transversales de l'activité type

- Mettre en oeuvre une démarche de résolution de problème

Contact : **Secrétariat de formation**

Téléphone : **01 48 18 22 44** / e-mail : **esrp-idf-informatique@asso-croizat.org**

Technicien-ne Supérieur-e Systèmes et Réseaux

**Formation de 2848 heures (22 mois)
dont 560 heures en entreprise (16 semaines)**
Homologuée Niveau 5

LE MÉTIER

Le/la **Technicien-ne Supérieur-e Systèmes et Réseaux (T.S.S.R.)** participe à la mise en service et au maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique. Il intervient sur les systèmes et les réseaux, sur les éléments matériels et logiciels qui composent l'infrastructure, afin d'offrir aux utilisateurs et aux clients le niveau de service attendu par l'entreprise.

Il/Elle assiste les utilisateurs dans l'utilisation de leur équipement numérique.

Quotidiennement il/elle vérifie que les sauvegardes de tous les éléments de l'infrastructure (serveurs et équipements actifs du réseau) ont été réalisées, il/elle surveille tous les équipements systèmes et réseaux et les journaux de sécurité et réagit lorsqu'il/elle reçoit des alertes.

Il/Elle maintient et exploite le domaine ActiveDirectory et les ressources partagées.

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME :

M1801 Administration de systèmes d'information

M1810 Production et exploitation de systèmes d'information

I1401 Maintenance informatique et bureautique

LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Le/la Technicien-ne Supérieur-e Systèmes et Réseaux travaille dans une entreprise de services du numérique (ESN) ou au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) d'une entreprise, d'une administration ou d'une collectivité territoriale.

Il/elle travaille en équipe sous la responsabilité du responsable technique ou du directeur des systèmes d'information de son entreprise.

Dans le cas où il s'agit d'une ESN, cette activité peut nécessiter des déplacements chez les clients.

Son degré de polyvalence dépend de la taille de l'entreprise et de la complexité de l'infrastructure sur laquelle il/elle intervient.

Lorsqu'il/elle travaille chez un fournisseur de services cloud, un éditeur de logiciels ou un fournisseur d'hébergement de sites web, il/elle assure l'exploitation quotidienne des serveurs, la mise en service de nouveaux serveurs, la mise en production des applications et des mises à jour de celles-ci.

Afin d'être opérationnel dans l'emploi, et par rapport au Cadre européen commun de référence pour les langues, le minimum requis est le niveau B1 en compréhension de l'écrit et en expression écrite et A2 en compréhension de l'oral et expression orale.

Des astreintes, le travail en horaires décalés ou les jours non ouvrés sont possibles.

LA FORMATION

La durée de formation est de **22 mois dont 4 mois de préparatoire – soit 2848 heures – avec 2 périodes en entreprise de 8 semaines chacune**. Une entrée est prévue tous les 24 mois. Le groupe en formation est composé de 14 personnes (hommes et femmes) rémunérées par l'ASP sur la base de l'ancien salaire. Pour accéder à cette formation, ce sont les services psychotechniques et la MDPH qui évaluent les aptitudes requises.

Le **titre professionnel de Technicien-ne Supérieur-e Systèmes et Réseaux** est délivré par le Ministère en charge de l'Emploi. Il est inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle au niveau 5.

À l'issue du parcours de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels. Pour obtenir le titre, le candidat doit satisfaire aux épreuves prévues correspondant à une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique. Le jury se prononce après un entretien avec le candidat et peut accorder tout ou partie du titre professionnel.

4 modules structurent la formation

Module préparatoire

- Remise à niveau : anglais, français, électricité, arithmétique.
- Acquisition de savoir-faire utilisateur en Bureautique.
- Acquisition de repères professionnels, travail sur le projet professionnel et les exigences du secteur professionnel visé.
- Acquisition de méthodes de travail.

Module 1 : Assister les utilisateurs en centre de services

- Mettre en service un équipement numérique.
- Assister les utilisateurs sur leurs équipements numériques.
- Gérer les incidents et les problèmes.
- Assister à l'utilisation des ressources collaboratives.

Module 2 : Maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée

- Maintenir et exploiter le réseau local et la téléphonie.
- Sécuriser les accès à internet.
- Maintenir et exploiter un environnement virtualisé.
- Maintenir et exploiter un domaine ActiveDirectory et les serveurs Windows.
- Maintenir et exploiter un serveur Linux.

Module 3 : Maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation

- Configurer les services de déploiement et de terminaux clients légers.
- Automatiser les tâches à l'aide de scripts.
- Maintenir et sécuriser les accès réseaux distants.
- Superviser l'infrastructure.
- Intervenir dans un environnement de Cloud Computing.
- Assurer sa veille technologique.

Contact : **Secrétariat de formation**

Téléphone : **01 48 18 22 44** / e-mail : **esrp-idf-industrie@asso-croizat.org**

Électricien-ne d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés

**Formation de 2335 heures (18 mois)
dont 315 heures en entreprise (9 semaines)**
Homologuée Niveau 3

LE MÉTIER

L'**Électricien-ne d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés** réalise l'installation, la maintenance préventive ou corrective d'équipements automatisés.

Ses interventions sont déclinées suivant deux activités types, caractéristiques des organisations et de la structure de l'emploi :

- Installer des équipements automatisés.
- Assurer la maintenance d'équipements automatisés.

Les emplois métiers de rattachement suivant la nomenclature ROME sont le I1302 (Installation et maintenance d'automatisme) et le I1309 (Maintenance électrique).

LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Le/la professionnel-le intervient selon les directives qui lui sont fournies à partir de plans, de schémas, de procédures et du dossier machine.

Sur des équipements automatisés simples, il/elle exerce ses activités de façon autonome.

Sur des systèmes industriels automatisés plus complexes, il/elle intervient sous le contrôle d'un responsable qu'il/elle alerte quand l'intervention nécessite un spécialiste.

L'Électricien-ne d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés travaille en prenant en compte les mesures de prévention des risques, en respectant l'environnement et en suivant la réglementation de tri et de traitement des déchets.

Dans un contexte « Industrie », le/la professionnel-le travaille en interaction avec le service production, le service méthode, le service qualité et le magasin. Dans un contexte « Service », il/elle travaille en interaction avec les clients et les fournisseurs. Dans tous les cas, il/elle doit rendre compte de ses interventions auprès de son responsable.

L'emploi s'exerce seul ou en équipe. L'électricien-ne d'Installation et de maintenance des systèmes automatisés travaille en atelier pour les phases d'équipement d'armoires et sur site pour les phases de maintenance. Il/Elle peut être amené à se déplacer sur les différents lieux d'intervention avec un véhicule et parfois intervient dans le cadre d'astreintes. Dans des entreprises de production industrielle automatisée, il/elle travaille en équipe et ses horaires sont souvent variables, voire postés.

Ces situations, par leur grande variété, permettent à chacun de trouver un poste adapté à ses aspirations et aptitudes.

LA FORMATION

La durée de la formation est de 18 mois - soit 2 335 heures - dont 2 Périodes en Entreprise de 4 et 5 semaines. Une entrée est prévue tous les 10 mois.

Elle est dispensée par des formateurs-trices certifié-e-s justifiant d'une expérience professionnelle (5 ans minimum). Toutes et tous sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau supérieur à celui enseigné.

Le groupe en formation est composé de 14 personnes (hommes et femmes) rémunérées par l'ASP sur la base de l'ancien salaire.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à cette formation. Les aptitudes nécessaires sont évaluées par la MDPH.

Le **titre professionnel d'Electricien-ne d'Installation et de Maintenance des Systèmes Automatisés** est délivré par le Ministère en charge de l'Emploi. Il est inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle au niveau 3.

Il est obtenu par la validation des compétences professionnelles évaluées par une épreuve finale. Les évaluations sont construites autour de situations professionnelles reconstituées. Les compétences des candidat(e)s sont validées par un jury composé de professionnels du secteur d'activité.

La formation E.I.M.S.A. est organisée en 2 modules. Chaque module correspond à une Activité Type (AT) mettant en œuvre un ensemble de compétences :

AT 1. Installer des équipements automatisés

- Équiper et câbler l'armoire ou le coffret de commande d'un équipement automatisé.
- Raccorder les éléments d'un équipement automatisé.
- Mettre en service un équipement automatisé.

AT 2. Assurer la maintenance d'équipements automatisés

- Dépanner un équipement automatisé.
- Effectuer les opérations de maintenance préventive électrique d'un équipement automatisé.

L'acquisition des compétences techniques et relationnelles, s'effectue autour de mises en situations concrètes sur des équipements professionnels variés avec le matériel de mesure et de contrôle approprié.

Les apports théoriques en électricité, mécanique appliquée, schéma, logique programmée, maintenance, sécurité, communication et législation du travail, sont développés en lien avec ces situations.

Entretenir un lien permanent avec l'entreprise est un atout pour réussir sa formation et sa réinsertion. À cette fin, des Périodes en Entreprise (PE) permettent de mettre en application, dans le contexte professionnel, les compétences acquises en formation.

Contact : **Secrétariat de formation**

Téléphone : **01 48 18 22 44** / e-mail : **esrp-idf-industrie@asso-croizat.org**

Technicien-ne de Maintenance Industrielle

**Formation de 2600 heures (20 mois)
dont 420 heures en entreprise (12 semaines)**
Homologuée Niveau 4

LE MÉTIER

Le/La **Technicien-ne de Maintenance Industrielle** participe à l'ensemble des activités permettant de rétablir et de conserver les équipements de production industrielle ou d'exploitation dans un état de fonctionnement optimal. Il intervient sur des équipements de technologies variées (électricité, automatismes industriels, pneumatique, hydraulique, mécanique). Il s'implique dans les réunions de travail d'optimisation pour permettre de réduire les arrêts de production et améliorer les performances des équipements industriels.

Ses interventions sont déclinées suivant 3 activités principales :

- Le technicien réalise le diagnostic de défaillance et la remise en état des équipements maintenance corrective.
- Le technicien réalise les opérations de maintenance préventive et la réparation.
- Le technicien participe à l'amélioration des équipements et des méthodes de maintenance.

Codes des fiches ROME en lien avec les métiers concernés :

- I1304 Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
- I1302 Installation et maintenance d'automatismes
- I1310 Maintenance mécanique industrielle

LES SITUATIONS DE TRAVAIL

Il/Elle peut exercer dans les secteurs industriels comme la métallurgie, l'automobile, l'aéronautique ou l'agroalimentaire. Les lieux d'intervention sont très différents d'un secteur à l'autre : atelier, site de production, salle propre...

Les conditions d'exercice de l'emploi se caractérisent par la prédominance de tâches pratiques réalisées au plus près des équipements alliant différentes technologies. Le métier est fortement connoté « service » avec des échanges de type client-fournisseur.

Polyvalence, adaptation, sens de la sécurité et rigueur permettront d'évoluer vers un poste de chef d'équipe de maintenance industrielle.

LA FORMATION

La durée de formation est de 20 mois soit 2600 heures dont 2 Périodes en Entreprise de 6 semaines chacune. Elle est dispensée par des formateurs-trices certifié-e-s justifiant d'une expérience professionnelle (5 ans minimum).

Toutes et tous sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau supérieur à celui enseigné.

Le groupe en formation est composé de 14 personnes (hommes et femmes) rémunérées par l'ASP sur la base de l'ancien salaire. Pour accéder à cette formation, aucun diplôme préalable n'est exigé, ce sont les services psychotechniques et la MDPH qui évaluent les aptitudes requises.

Le **titre professionnel de Technicien-ne de Maintenance Industrielle** est délivré par le Ministère en charge de l'Emploi. Il est inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle au niveau 4. Il est obtenu par la validation des compétences professionnelles évaluées par une épreuve finale.

Les évaluations sont construites autour de situations professionnelles reconstituées. Un jury, constitué de professionnels du secteur d'activité, se prononce après un entretien avec le candidat et peut accorder tout ou partie du titre professionnel.

La formation T.M.I. est organisée en 4 modules et une préparatoire intégrée. Chaque module correspond à une Activité Type (AT) mettant en œuvre un ensemble de compétences.

Module préparatoire

- Remise à niveau : anglais, français, électricité, arithmétique.
- Acquisition de savoir-faire utilisateur en Bureautique.
- Acquisition de repères professionnels, travail sur le projet professionnel et les exigences du secteur professionnel visé.
- Acquisition de méthodes de travail.

AT 1. Réparer les éléments électrotechniques et pneumatiques d'un équipement industriel

- Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits électriques et d'automatisme d'un équipement industriel.
- Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits pneumatiques d'un équipement industriel.

AT 2. Réparer les éléments mécaniques et hydrauliques d'un équipement industriel

- Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent d'un mécanisme d'un équipement industriel.
- Remettre en état ou réaliser un échange fonctionnellement équivalent des éléments de circuits hydrauliques d'un équipement industriel.

AT 3. Diagnostiquer une défaillance et mettre en service un équipement industriel automatisé

- Diagnostiquer une défaillance sur un équipement industriel automatisé.
- Mettre en service un équipement industriel.

AT 4. Effectuer la maintenance préventive d'équipements industriels et réaliser des améliorations à partir de propositions argumentées :

- Rédiger et renseigner les documents opérationnels de maintenance.
- Mettre en œuvre les opérations courantes de maintenance préventive d'équipements industriels.
- Proposer des actions d'amélioration continue sur un équipement industriel.
- Réaliser une amélioration ou une modification technique sur un équipement industriel.

L'acquisition des compétences techniques et relationnelles, s'effectue autour de mises en situations concrètes sur des équipements professionnels variés avec le matériel de mesure et de contrôle approprié. Les apports théoriques en électricité, mécanique, pneumatique, hydraulique, schéma, logique programmée, maintenance, sécurité, communication et législation du travail, sont développés en lien avec ces situations

Contact : **Secrétariat de formation**

Téléphone : **01 48 18 22 44** / e-mail : **esrp-idf-industrie@asso-croizat.org**